

Saint-Lazare,
Mars 2021



À l'attention de :

Municipalité de Saint-Lazare
1960, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec), J7T 3A3

Objet : Consultation publique sur le Règlement Numéro 1095 afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt.

Monsieur Grimaudo et madame Rayneault, élu(e)s du conseil,

Le Mouvement d'action régional en environnement (MARE) est un regroupement formé de citoyennes et citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges qui s'impliquent localement à l'égard de la crise écologique et climatique que nous vivons actuellement.

Le MARE avait, lors de la consultation publique de janvier 2020 au sujet du règlement 1079 portant sur la protection du couvert forestier, déposé un document soulignant l'excellente initiative de la municipalité et suggérant quelques améliorations à ce règlement. Nous sommes heureux de constater que la ville de Saint-Lazare semble déterminée à poursuivre dans cette direction.

Vous trouverez donc en pièce jointe une proposition du MARE qui permettrait de préserver davantage les écosystèmes de Saint-Lazare et de profiter de cette occasion pour encourager la collaboration intermunicipale dans la protection du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette proposition,

M.A.R.E.

mouvement.mare@gmail.com

Introduction

C'est au sud du Québec que l'on retrouve la plus grande biodiversité de la province. C'est aussi le milieu qui subit les plus grandes pressions anthropiques, notamment par le développement urbain et agricole. La région de Vaudreuil-Soulanges ne fait pas exception. À Saint-Lazare, la population a augmenté de 32%, de 2001 à 2010 et la densité d'occupation a augmenté de 46% durant cette période (Ville de St-Lazare, 2014). La richesse écologique de Saint-Lazare se distingue dans l'ensemble de la Montérégie. Il est essentiel de protéger officiellement le couvert forestier. L'ajout du règlement 1095 supporte l'importance de protéger les forêts d'intérieur profondes en périmètre urbain. Ce dernier étant plus démuné en couvert forestier que le périmètre non urbain.

Mise en contexte

Vaudreuil-Soulanges, avec son Corridor Vert, est l'un des 5 endroits ayant le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables au Québec, voir fig. 1 en annexe (Gouvernement du Québec, 2005). Le boisé de Saint-Lazare étant au cœur de ce corridor, la conservation de son couvert forestier est cruciale pour la protection de la biodiversité de la région, mais aussi pour l'ensemble de la province.

Le MARE félicite la municipalité pour les nombreuses études de caractérisation effectuées l'année dernière. Ces études confirment la riche biodiversité de ce territoire. Cela étant dit, dans le Plan de conservation de Saint-Lazare, on peut voir que certains secteurs du boisé n'ont pas encore fait l'objet d'une caractérisation écologique. Ces habitats doivent être préservés de façon préventive en attendant leur caractérisation. Également, la protection des boisés à valeur écologique moyenne permettrait de conserver une connectivité entre les zones de haute valeur tout en prévenant de nouvelles fragmentations. Le projet 1095 permet la conservation de cette connectivité si importante à la santé des écosystèmes.

Afin d'encadrer les nouvelles constructions dans les forêts d'intérieur profondes, nous demandons également à la ville de St-Lazare d'ajouter une marge avant maximale au règlement d'urbanisme. En effet, la pénétration des activités anthropiques à l'intérieur de ces forêts affecte les écosystèmes. Les constructions devraient être permises seulement en bordure de rue (moins de 60 m) afin de limiter la fragmentation des milieux naturels.

Après analyse du plan 9 du projet de règlement 1095, nous avons identifié une zone du périmètre urbain qui doit être considérée comme "grand boisé". La zone E-084, longeant l'ouest de la Côte St-Charles, est une forêt de lisière faisant partie du pourtour de la plus grande forêt d'intérieur profonde de votre territoire. Cette zone doit être intégrée au plan 9 afin de protéger la forêt d'intérieur profonde qui est limitrophe au périmètre d'urbanisation.

La ville de Saint-Lazare dispose d'un couvert forestier représentant 41% de son territoire, incluant les milieux humides forestiers. Le gouvernement du Canada conseille de conserver une superficie minimale de 50% afin d'assurer la survie des espèces et la santé des milieux aquatiques (Environnement Canada, 2013). Le règlement de protection du couvert forestier de Saint-Lazare est d'autant plus important afin de préserver ce qui reste de forêt dans Vaudreuil-Soulanges, mais aussi dans la grande région métropolitaine. Dans le contexte mondial de lutte aux changements climatiques, au moment où les politiciens canadiens et américains promettent de planter de grandes quantités d'arbres, il nous semble primordial de préserver les forêts matures existantes.

La majorité du couvert forestier étant en terrain privé, nous croyons que la municipalité devrait informer les citoyens des avantages de protéger le couvert forestier de Saint-Lazare (par exemple; l'augmentation de la valeur de leur propriété de 19 à 35% lorsque située près d'aires protégées). (Thorsnes, 2002)

Finalement, le boisé de Saint-Lazare s'étend également du côté de Sainte-Marthe et rejoint la forêt de la Vallée-Chaline à Vaudreuil-Dorion. Le succès de la protection d'un corridor vert passe par la collaboration intermunicipale. Nous croyons que la ville de Saint-Lazare doit agir à titre de leader auprès de ces municipalités afin de créer un véritable corridor forestier qui saura préserver nos richesses naturelles pour les générations futures.

Propositions du MARE

- S'assurer que toutes les forêts ayant une valeur écologique élevée à très élevée soient intégrées à la zone de conservation;
- Poursuivre les inventaires fauniques et floristiques plus exhaustifs, incluant des inventaires acoustiques;
- Établir une marge avant maximale pour les nouvelles résidences situées sur un lots inclus dans une forêt d'intérieur profonde;
- Intégrer la zone E-084 au "Grand boisé" du plan 9 du projet de règlement 1095
- Identifier le boisé de Saint-Lazare comme une zone de conservation dans le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Inciter les municipalités de Sainte-Marthe, Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion à prendre des mesures concrètes de protection du corridor vert.

Conclusion

Grâce aux pressions citoyennes et à une plus grande sensibilité politique à la protection de l'environnement et à la résilience aux changements climatiques, le règlement 1079 pour la protection du couvert forestier de Saint-Lazare et la protection du boisé Rousseau à Pincourt ont porté fruit. On constate, dans Vaudreuil-Soulanges, une volonté de plusieurs municipalités d'agir pour la pérennité des milieux naturels, ce qui a un impact majeur non seulement sur la santé des écosystèmes, mais également sur la qualité de vie des citoyen(ne)s. Nous espérons que les élu(e)s de Saint-Lazare continueront à travailler à la protection à long terme de leur boisé exceptionnel et inciteront les autres municipalités à emboîter le pas dans la protection de leurs milieux naturels.

Références

Thorsnes, P. 2002. The value of a suburban forest preserve: Estimates from sales of vacant residential building lots. *Land Economics*, 78(3), 426-441.

Ville de Saint-Lazare. (2014). *Plan directeur de conservation*. Repéré à https://ville.saint-lazare.qc.ca/uploads/d4/6f/d46fe2f0789b7fa695fd7eedb778dd8f/Plan_version-finale-3-.pdf

Gouvernement du Québec. (2005). *Atlas de la biodiversité du Québec*.pdf. Repéré à <https://cdpng.gouv.qc.ca/pdf/Atlas-biodiversite.pdf>

Environnement Canada. (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant?*. Repéré à https://www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/pluginfile.php/1184287/mod_book/chapter/35098/Quand%20est-ce%20que%20habitat%20est%20suffisant%202013.pdf

ANNEXE 1

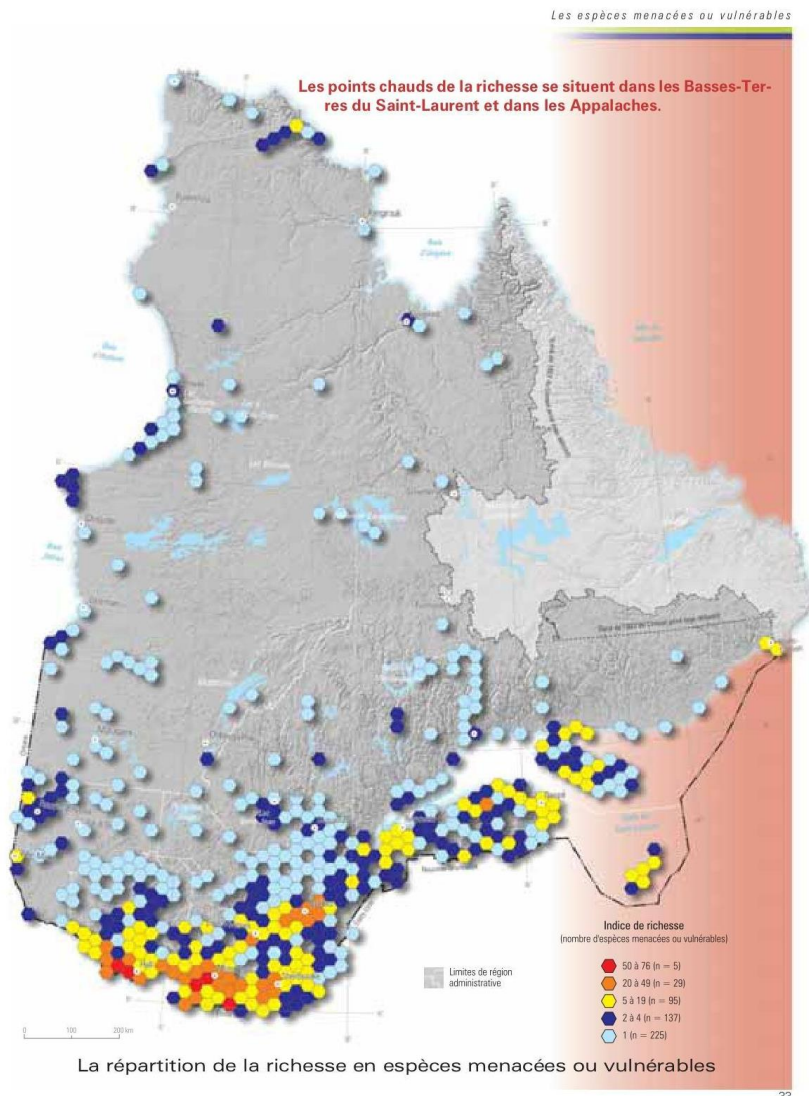


Figure 1 : Répartition de la richesse en espèces menacées ou vulnérables (tiré de l'Atlas de la biodiversité du Québec)